

FONDS DE PARTENARIAT POUR LE CARBONE FORESTIER (FCPF)

HUITIÈME RÉUNION DU COMITÉ DES PARTICIPANTS

23-25 mars 2011

Dalat, Vietnam

Résolution PC/8/2011/4

Proposition pour la préparation à la REDD de l'Éthiopie

Attendu que :

1. En janvier 2011, l'Éthiopie a soumis à l'Équipe de gestion du Fonds (FMT) une Proposition pour la préparation à la REDD (Readiness Preparation Proposal, R-PP), qui a été étudiée par un Panel consultatif technique (PCT), par un groupe de travail composé de membres du Comité des participants créé à cette fin et par la Banque mondiale ;
2. Lors de sa huitième réunion, le CP a examiné la R-PP conformément à la Section 11.1 (b) de la Charte instaurant le FCPF (Charte) ; et
3. Le CP a reconnu les efforts considérables déployés par l'Éthiopie et la grande qualité de sa R-PP.

Le Comité des participants

1. Décide d'accorder des fonds à l'Éthiopie pour lui permettre d'avancer dans sa préparation à la REDD.
2. Demande à cet effet :
 - i. à l'Éthiopie de soumettre à la FMT une R-PP révisée (R-PP révisée) reflétant les points clés mis en lumière dans le rapport de synthèse de la FMT, joint en annexe à la présente résolution ;
 - ii. à la FMT de s'assurer que la R-PP révisée est complète, de la publier sur le site Internet du FCPF et d'informer le CP de sa mise à disposition ;

- iii. à la Banque mondiale, en sa qualité d'administrateur du Fonds de préparation (Administrateur), d'effectuer les activités de diligence raisonnable concernant notamment ses propres politiques et procédures opérationnelles, en collaboration étroite avec l'Éthiopie, en vue de l'octroi d'un don d'un montant maximal de 3,4 millions de dollars US, conformément à la Résolution PC/3/2009/4 ;

- iv. à l'Éthiopie de tenir compte, dans sa préparation à la REDD, des points identifiés dans le cadre de l'évaluation de la R-PP par le PCT ainsi que ceux soulevés par le CP du FCPF lors de la présente réunion ; et

- v. à l'Éthiopie de fournir au CP des comptes-rendus sur les progrès effectués conformément à la Section 6.3 (b) de la Charte et d'exercer ses responsabilités en vertu de l'Accord de don.

Annexe

Rapport de synthèse rédigé par la FMT

Le CP a félicité l'Éthiopie pour les améliorations considérables qui ont été apportées à sa R-PP depuis la soumission de la version préliminaire informelle lors de la septième réunion du CP à Washington en novembre 2010, et pour l'élaboration d'une R-PP de grande qualité.

Points clés

Voici les points clés auxquels l'Éthiopie doit remédier avant de signer un Accord de don pour la préparation à la REDD avec l'Administrateur du Fonds de préparation :

1. Fournir davantage de détails sur la manière dont l'Éthiopie prévoit de gérer le laxisme dans l'application des lois et l'illégalité dans le secteur forestier.
2. Revoir et modifier le calendrier des activités de préparation et le budget proposés, en tenant compte des sources de financement actuelles et potentielles.
3. Expliquer l'approche de l'Éthiopie pour la mise en place d'une institution forestière dédiée et clarifier le rôle de l'autorité fédérale de protection de l'environnement et d'autres institutions telles que le ministère de l'Agriculture dans la mise en œuvre du programme REDD durant la période d'intérim.